

أما بعد:

فاتقوا الله تعالى واشكروه، وأطيعوا أمره ولا تعصوه، ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ
تُقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ﴾ آل عمران الآية: 102

نحمدُ الله تعالى ونشكره على ما منَّ به علينا من إكمال شهر الصيام، وتكرّم علينا بالفضل
والإنعام، ونسأله تعالى أن يتقبَّل مِنَّا ومنكم صالح العمل، وأن يغفر التقصير والزَّل. تقبَّل
الله إلحاف المُخبتين في ناشئة الليالي، وتلقَى بالقبول ما أسلفتم في الأيام الخوالي.

أيها المسلمون:

ثم اسألوا الله القبول؛ فإن من صفات الصادقين: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوْا وَقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ أَنَّهُمْ
إِلَى رَبِّهِمْ رَاجِعُونَ﴾ [المؤمنون: 60].

قالت عائشة - رضي الله عنها - : سألت رسولَ الله - صلى الله عليه وسلم - عن هذه
الآية: ﴿وَالَّذِينَ يُؤْتُونَ مَا آتَوْا وَقُلُوبُهُمْ وَجِلَةٌ﴾، قالت عائشة: أهم الذين يشربون الخمر
ويسرقون؟ قال: «لا يا بنت الصديق، ولكنهم الذين يصومون ويصلُّون ويتصدَّقون وهم
يخافون ألا يقبَل منهم، أولئك الذين يُسارعون في الخيرات»، حديثٌ صحيحٌ؛ رواه الترمذي.

عباد الله:

إنما السعيدُ من تقبَّل الله صيامه وقيامه، وغفر ذنوبه وإجرامه، فرجع من صلاة العيد بجائزة
الربِّ وإكرامه. أما من كان شهره لهواً وتفريطاً، وعيده غفلةً ونكوصاً؛ فليس له من العيد إلا
مظاهره، ولا من الحظِّ إلا عوائره، وقد فاتته من الخير أوله وآخره.

أيها المسلمون:

سُنَّةُ اللَّهِ فِي خَلْقِهِ: أَنْ لِكُلِّ مُقِيمٍ فِي هَذِهِ الدُّنْيَا ارْتِحَالًا، وَلِكُلِّ مُوجِدٍ زَوَالًا. فَلنُحَاسِبْ أَنْفُسَنَا، وَلنَزِنِ أَعْمَالَنَا، وَالتَّاجِرُ يَقِفُ بَعْدَ الْمَوْسِمِ يُرَاجِعُ حِسَابَاتِهِ، وَيَحْسِبُ رِبْحَهُ مِنْ خَسَارَتِهِ، وَيَتَعَلَّمُ مِنْ خَطِيئِهِ وَصَوَابِهِ وَيُنَابِعُ نَجَاحَاتِهِ. وَاللَّهُ إِنْ تَجَارَةً مَعَ اللَّهِ مَرَبِّحًا الْجَنَّةَ لَهَايَ أَوْلَى بِالمُحَاسَبَةِ، وَأَوْلَى بِالمُرَاجَعَةِ.

لقد شرعَ اللهُ لَكُمْ هَذِهِ الْعِبَادَاتِ تَرْبِيَةً عَلَى التَّقْوَى، وَتَلْقِيًا لِدُرُوسِ الصَّبْرِ، وَانْتِصَارًا عَلَى النَفْسِ. أَلِفْتُمْ الطَّاعَةَ، وَكْرِهْتُمْ المَعْصِيَةَ، وَعَرَفْتُمْ قِيَمَةَ الوَقْتِ وَالحَيَاةِ، وَشَهِدْتُمْ سُرْعَةَ تَقْضِيِ اللَّيَالِي وَالأَيَّامِ.

رَمَضَانُ أُنْمُوذَجٌ لِلْعِبَادَةِ وَلذَّةِ الطَّاعَةِ، وَالتَّوْبَةِ وَالثَّبَاتِ. فَهَلْ تَعَلَّمْنَا الدَّرْسَ!؟

إِنْ مُدَاوِمَةَ المُسْلِمِ عَلَى الطَّاعَةِ مِنْ غَيْرِ قَصْرِ عَلَى وَقْتٍ مُعَيَّنٍ، مِنْ أَعْظَمِ البَرَاهِينِ عَلَى القَبُولِ وَحُسْنِ الاسْتِقَامَةِ، ﴿وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّى يَأْتِيَكَ اليَقِينُ﴾ [الحجر: 99]، ﴿مِنْ الْمُؤْمِنِينَ رِجَالٌ صَدَقُوا مَا عَاهَدُوا اللَّهَ عَلَيْهِ فَمِنْهُمْ مَنْ قَضَى نَحْبَهُ وَمِنْهُمْ مَنْ يَنْتَظِرُ وَمَا بَدَّلُوا تَبْدِيلًا﴾ [الأحزاب: 23].

أَدِيمُوا الطَّاعَاتِ، وَاجْتَنِبُوا المَوْبِقَاتِ، وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِي نَقَصَا غَزْلَهَا مِنْ بَعْدِ قُوَّةِ أَنْكَاثًا، وَلَا تَكُونُوا مِنَ الَّذِينَ بَدَّلُوا نِعْمَةَ اللَّهِ كُفْرًا.

يَا مَنْ أَعْتَقَهُ مَوْلَاهُ مِنَ النَّارِ! إِيَّاكَ أَنْ تَعُودَ إِلَيْهَا بِالأَوْزَارِ.. يَا مَنْ عَمَرَ المَسَاجِدَ بِالصَّلَاةِ مَعَ الجَمَاعَةِ! إِيَّاكَ بَعْدَ مِنَ الإِضَاعَةِ.. وَيَا مَنْ صَبَرَ عَنِ الحَلَالِ فِي رَمَضَانَ! اصْبِرْ عَنِ الحَرَامِ حَتَّى تَدْخُلَ الْجَنَّةَ، ﴿وَأَوْصَانِي بِالصَّلَاةِ وَ الزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا﴾ [مريم: 31].

أَيُّهَا المُسْلِمُونَ:

والعملُ الصالحُ ميدانُهُ واسعٌ، ومفهومُهُ شاملٌ، ينتظمُ أعمالَ القلوبِ والجوارحِ في الظاهرِ والباطنِ، في كلِّ حركةٍ وسكنةٍ يُمكنُ أن تجعلَ اللهُ طاعةً، وأن تكونَ دومًا في عبادةٍ. أعمالٌ خاصَّةٌ وعمامةٌ للفردِ والجماعةِ، وكلُّ الأعمالِ محسوبةٌ في ميزانِ العبدِ، حتى نيَّتهُ وقصدُهُ الحسنُ، في كتابٍ لا يُغادرُ صغيرةً ولا كبيرةً إلا أحصاها.

فاحفظوا أوقاتكم، ولا تحقروا من الأعمالِ شيئًا، ﴿فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ (7) وَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُ﴾ [الزلزلة: 7، 8].

إن في شهرِ شوالِ منحةً ربَّائيَّةً، وسُنَّةً نبويَّةً، تفضَّل اللهُ بها على عباده ليرفعَ درجاتهم، ويُضاعفَ حسناتهم؛ ستةُ أيامٍ شرعَ اللهُ صيامَها من شهرِ شوالِ، هي نافلةٌ بعد الفريضة، وحسنةٌ بعد الحسنه.

عن أبي أيوب الأنصاري - رضي اللهُ عنه -، أن رسولَ اللهِ - صلى اللهُ عليه وسلم - قال: «من صامَ رمضانَ ثم أتبعه سنًّا من شوالِ كان كصيامِ الدهرِ»؛ رواه مسلم.

ولا بأسَ بصيامِها أو مُتفرِّقةً، في أوائلِ الشهرِ أو وسطه أو أواخره، ومن صامَها سنةً لم تلزمه كلُّ سنة، بل هو بالخيار إن شاءَ دائمٌ عليها وهو خيرٌ له، وإن شاءَ تركها متى شاء. فاستزيدوا من الخيرات، ولا تتوانوا عن الطاعات، والزمو التقوى جميعَ دهركم، واسعوا إلى الله سعيًا حثيثًا، وأعدُّوا للقاءِ اللهِ واجتهدوا، ولا تُبطئوا في العمل؛ فإن أسرعَ شيءٍ إليكم الأجل.

Observez la taqwa à l'égard d'Allah (*crainte de Lui désobéir*) et montrez-Lui de la gratitude. Mettez en exécution ses ordres et ne lui désobéissez jamais. « **O vous qui croyez ! Craignez Allah (en faisant tout ce qu'il a commandé et par l'abstention de tout ce qu'Il a interdit) comme Il doit être craint. (Lui obéir, Lui être reconnaissants, et se souvenir toujours de Lui), et**

veillez à ne mourir qu'en pleine soumission ! (en tant que musulmans) (Al 'Imran : 102).

Nous louons Allah Tout-Puissant et lui montrons notre gratitude pour la bénédiction qu'Il nous a octroyée d'avoir pu terminer l'observation du jeûne du mois de Ramadan et pour ses faveurs et les grâces abondantes. Nous lui demandons d'accepter nos bonnes actions ainsi que les vôtres et lui demandons pardon pour toute négligence et fautes commises de notre part. Puisse Allah répondre aux demandes insistantes de ses humbles serviteurs pendant les heures de nuit et qu'Il accepte leurs adorations pendant les jours écoulés.

O musulmans

Ensuite, demandez à Allah (Glorifié Soit-Il) d'accepter les bonnes actions, car parmi les traits saillants des croyants sincères il y a celui décrit dans le verset coranique suivant : « **Ceux qui, en accomplissant leurs actes de piété, sont pénétrés de crainte à l'idée qu'un jour ils retourneront auprès de leur Seigneur** » (Al-Mou'minoun : 60).

Aïcha - qu'Allah soit satisfait d'elle - a dit : "je demandai au Messager d'Allah concernant le verset suivant : « **Ceux qui, en accomplissant leurs actes de piété, sont pénétrés de crainte à l'idée qu'un jour ils retourneront auprès de leur Seigneur** ». Aïcha a dit : «**Est-ce à propos de ceux qui boivent du vin et volent ?**». Il dit : « **Non, Ô fille d'al-Siddiq. Il parle de ceux qui observent le jeûne, ceux qui accomplissent la prière, et donnent la charité, mais ils craignent que leurs actions ne soient pas acceptées. Ce sont ceux qui s'empressent vers le bien (à faire de bonnes actions)** ». (hadith authentique rapporté par al-Tirmidhi).

Ô serviteurs d'Allah

Béni soit celui dont Allah (Glorifié Soit-Il) a accepté le jeûne et les nuits de prière (veillées) et dont ses péchés et fautes ont été expiées ! Béni soit celui qui revient de la prière de l'Aïd avec la récompense du Seigneur bienveillant ! Quant à celui qui a passé le mois de Ramadan distrait par les trivialités et a montré un manque de respect vis-à-vis de ses adorations, il n'a de l'Aïd que la régression morale. Il n'a bénéficié de l'Aïd Al-Fitr que l'aspect extérieur (*c'est-à-dire il n'a rien gagné*).

O musulmans

Il est une règle divine immuable est que chaque créature sur terre est vouée à quitter cette vie et toute forme d'existence est destinée à l'extinction. Alors, faisons une auto critique (*demandons-nous des comptes à nous-même*). Nous devons peser nos œuvres. Le commerçant prend toujours une pause après la saison commerciale terminée afin de faire un inventaire, afin de calculer ses actifs et passifs, l'occasion pour lui d'apprendre de ses propres erreurs, et de renforcer ses réalisations. Je jure par Allah (Glorifié Soit-Il) que le bénéfice du commerce avec Allah n'a d'autre récompense que le Paradis.

Allah (**Glorifié Soit-Il**) vous a ordonné d'observer ces formes d'adoration afin de vous former à adhérer à la Taqwa, à vous communiquer des leçons sur la patience, et pour vous aider à prendre le dessus sur votre propre égo. Remarquez comment vous avez développé une certaine affinité pour les actes d'obéissance et une sorte de répugnance pour les actes de désobéissance. Vous avez aussi pris conscience de la valeur du temps et de la vie, et vous avez connu l'écoulement rapide du temps par jour et par nuit.

Par conséquent, le Ramadan est un modèle exemplaire de culte comme il incarne l'extase de l'adoration, la repentance et la fermeté. Avons-nous appris la leçon ?

Quand un musulman maintient le même rythme de ses adorations quel que soit l'intervalle du temps au cours duquel ils sont régulièrement effectués, cela est l'une des preuves irrévocables d'acceptation divine et de rectitude morale. « **Et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te parvienne la certitude ! (à savoir la mort)** ». (Al-Hijr: 99).

« **Il est parmi les croyants des hommes qui ont tenu loyalement leur engagement vis-à-vis d'Allah. Certains d'entre eux ont déjà accompli leur destin (devenus martyrs), d'autres attendent leur tour. Mais ils n'ont jamais rien changé à leur comportement** » (Al-Ahzab: 23).

Gardez vos rituels d'adoration et rester loin des pêchés. **Ne faites pas comme cette femme qui défaisait la laine qu'elle avait soigneusement filée**, en faisant de vos serments un moyen de vous tromper les uns les autres, sous prétexte que tel groupe est plus puissant que tel autre. Allah

ne fait que vous mettre à l'épreuve ici-bas. Mais, le Jour de la Résurrection, Il vous indiquera clairement les vraies raisons de vos divergences. (Al-Nahl: 92).

« **As-tu songé à ceux qui troquent les bienfaits d'Allah contre l'ingratitude et qui causent la perte de leurs peuples en les exposant ?** ». (Ibrahim: 28).

O toi que ton Seigneur a sauvé de l'Enfer ! Attention à ne pas y revenir en raison du péché ! Pour ceux qui ont rempli les mosquées en effectuant la prière en commun, je dis «**Assure-toi de ne pas négliger tes prières** ». Pour ceux qui ont été patients en observant le halal (*actes licites*), je te dis «**Maintien le cap luttant contre la tentation de haram (des actes interdits) jusqu'à ce que tu sois rétribué le Paradis** ». « Il a fait de moi un être béni où que je sois. **Il m'a ordonné de pratiquer la salât et la zakât, ma vie durant** » (Maryam: 31).

Chers musulmans

Le domaine des œuvres pieuses est très vaste. Il comprend les actions qui jaillissent du cœur et des membres à la fois intérieurement et extérieurement. Dans toute action ou inaction, tu peux assumer un acte potentiel d'obéissance à Allah Tout-Puissant et de la persévérance pour L'adorer.

Des œuvres spécifiques et générales pour l'individu ainsi que pour le groupe. Tous les actes sont pris en compte dans l'équilibre de l'individu, y compris ses bonnes intentions. Ceux-ci sont conservés ~~dans le dossier~~ dans un livre. « **S'écrieront-ils : Qu'a donc ce registre à n'omettre ni péché véniel ni péché capital sans les porter à notre compte ?** » Et c'est ainsi qu'ils se retrouveront en présence de toutes leurs œuvres, (Al-Kahf: 49).

Par conséquent, prenez bien soin de votre temps et ne sous-estimer aucune actions parmi vos œuvres. « **Quiconque aura alors fait le poids d'un atome de bien le verra. Et quiconque aura commis le poids d'un atome de mal le verra** » (Al-Zalzalah: 7-8).

O musulmans

Toute la durée de vie du musulman est une saison spéciale. Chaque instant dans la vie de ceux à qui Allah (Glorifié Soit-Il) a accordé le

succès est une opportunité pour atteindre plus de bonnes actions, la récompense et un statut élevé dans le Paradis.

Ô serviteurs d'Allah

Le mois de Shawwal comporte une faveur divine qu'Allah le Tout-Puissant a accordée à Ses serviteurs, afin qu'ils puissent améliorer leur statut et doubler leurs récompenses. Il a légiféré le jeûne de six jours au cours du mois de Shawwal comme un acte surrogatoire de bienveillance qui suit le jeûne obligatoire du Ramadan.

D'après un hadith authentique du Prophète (SAW) rapporté par Abou Ayyoub, le Messager d'Allah a dit : « **Quiconque jeûne le Ramadan et le fait suivre par le jeûne de six jours de Shawwal est comme quelqu'un qui a jeûné tout le temps (une année)** » (Rapporté par Mouslim, Abou Dawoud, at-Tarmidhi, An-Nassaï et Ibn Madja).

Ces six jours de Shawwal peuvent être jeûnés tout à fait à l'affilée ou à des intervalles, que ce soit au début, au milieu ou à la fin du mois. Bien qu'il soit préférable de jeûner ces jours chaque année, il n'y a aucune obligation de le faire, car cela est tout à fait facultatif. Par conséquent, vous êtes appelés à chercher autant de bénédictions que possible, afin de ne pas négliger d'accomplir votre culte, observer la taqwa en tout temps, accélérer votre rythme sur la voie d'Allah, afin de vous préparer et de travailler dur pour le Jour du Compte lorsque vous rencontrerez Allah. Ne perdez pas votre temps pour accomplir des œuvres, car le destin est la chose la plus rapide à venir vers vous.

O Allah ! Nous t'implorons de nous bénir par le Noble Coran et la Sounna et à les rendre bénéfiques pour nous à travers les versets et la sagesse qu'ils contiennent ! Ceci étant dit, je demande à Allah, le Tout-Puissant, de pardonner mes péchés et ainsi que les vôtres.